

NOMMER LA QUOTITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus de la quotité du temps de travail

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la quotité du temps de travail ?

Afin de renseigner la temporalité liée au contrat de travail, la notion de temps plein ou de temps partiel est renseignable.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la quotité du temps de travail ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel.
- Horaires de travail (temps plein ou partiel, travail de nuit, horaires, etc.).

Ceci peut être saisi par les personnels administratifs dans le dossier ou par l'entreprise elle-même, ou par le personnel du SSTI.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[Descriptif du Thésaurus de la quotité du temps de travail](#)

Ce Thésaurus comprend 2 libellés actifs :

- temps plein,
- temps partiel.

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de trois digits.

[Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la quotité du temps de travail entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « *Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021* » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la quotité du temps de travail entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :




(Cf. annexe n°9)